BILAN *de* COMPÉTENCES



- + de **20 ans** d'existence
- **100%** de taux de **recommandation**
- + de **90%** de taux **d'adhésion**
- + de **100 bilans** réalisés **par an**
- Un taux de **100%** **de satisfaits et très satisfaits** depuis + de 10 ans

EAP
Espace Accompagnement des Parcours
CONSTRUISONS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

CCI NICE CÔTE D'AZUR

LE CENTRE DE BILAN DE COMPÉTENCES DE LA CCI NICE CÔTE D'AZUR

ESPACE ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

Une équipe d'intervenants, expérimentés et pluridisciplinaires

Psychologues du travail, spécialistes en ingénierie des resources humaines, conseillers en insertion professionnelle, coachs certifiés, animateurs en communication et techniques de recherche d'emploi. **Chaque consultant dispose d'une expérience confirmée dans les champs du bilan et de l'insertion professionnelle**, avec une bonne connaissance du paysage de la formation et de l'emploi, qui lui permet d'intervenir sur le versant individuel et professionnel du bilan.

Une équipe administrative

qui vous accompagnera dans vos démarches de financement

Des bureaux situés au cœur de la Zone Méridia

de Nice Ouest et à Mandelieu, parfaitement desservis par les réseaux de transport (Tramway, voie rapide, autoroute, gare SNCF...) et des possibilités de stationnement à proximité

Des moyens matériels adaptés :

bureaux individuels, espaces de ressources documentaires, logiciels métiers et mise à disposition d'espaces de travail.



PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE DU BILAN DE COMPÉTENCES

L'Article L. 6313-1 du Code du Travail *précise que : « le Bilan de Compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».*

Chaque bilan est spécifique et s'organise autour de la demande du bénéficiaire, il est donc adapté en temps et en contenu.

DES FINALITÉS LIÉES À DES BESOINS INDIVIDUELS ET SPÉCIFIQUES COMME :

- **Analyser** ses expériences personnelles et professionnelles, ses motivations, goûts, intérêts, valeurs et contraintes
- **Faire le point** sur son parcours professionnel et définir des priorités
- **Evaluer** ses aptitudes et axes de progrès
- **Déceler** ses ressources et potentialités inexploitées
- **Repérer** les éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations envisagées
- **Préparer** une reconversion ou transition professionnelle
- **Initier** un projet de Validation des Acquis de l'Expérience
- **Utiliser au mieux** ses atouts dans des négociations d'emploi ou dans des choix de carrière



LE BILAN DE COMPÉTENCE : QUELLE DURÉE ?





24h réparties
sur plusieurs semaines

La durée d'un bilan est de 24 heures maximum organisées en séances de travail de 2 à 3 heures et réparties sur plusieurs semaines.

Conformément à l'article R. 6313-4 du Code du Travail, *le bilan de compétences comporte* ***3 grandes phases*** *et répond aux objectifs définis lors de la* ***phase préliminaire*** *à savoir :*

1. Phase préliminaire

Préciser la nature des besoins et attentes **exprimés et les traduire** en objectifs de travail

Situer le contexte dans lequel s'inscrit **le bilan** (évolution, réorientation, restructuration...)

Déterminer le format le plus adapté à la **situation** et au **besoin**

Présenter les conditions de déroulement, les méthodes et **techniques déployées**

Définir conjointement les **modalités de déroulement**

Confirmer l'engagement mutuel pour le **bon déroulement** de la prestation (RDV co-definis, réalisation des démarches en inter-session...)

Co-définir le ou les objectifs de travail relevant du Bilan de Compétences

Vérifier un projet professionnel : faire le point sur son parcours, mesurer l'adéquation profil/projet et valider sa faisabilité

Envisager une évolution professionnelle : évoluer au sein de son entreprise, changer de poste, développer ses compétences ou optimiser sa mobilité interne/externe

Préparer et réussir une reconversion professionnelle : construire un nouveau projet d'avenir, explorer de nouvelles pistes métiers, préparer un projet d'entrepreneuriat ou une VAE

2. Phase d'investigation

La phase d'investigation permet, dans un second temps :



- **D'analyser ses motivations, valeurs et centres d'intérêts personnels et professionnels**
- **De définir son profil de personnalité dans un contexte professionnel**
- **D'identifier ses compétences et aptitudes personnelles et professionnelles et le cas échéant ses connaissances générales**
- **De déterminer les pistes d'évolution au regard des compétences, motivations et contraintes**
- **De mener une recherche documentaire sur les secteurs d'activités, les formations, de réaliser des enquêtes métiers :**

  Le bénéficiaire du bilan est amené à réaliser sous la responsabilité du consultant des travaux d'élaboration, de recherche et d'analyse d'informations pendant et en dehors des séances de travail planifiées conjointement.

- **D'étudier la faisabilité de son ou ses projets en les confrontant à la réalité socio-économique :**

  La construction du projet s'appuie sur ces différents éléments qui permettent d'opérer une démarche de choix en dégageant une hiérarchie de priorités et de préférences. Les contraintes personnelles (familiales, financières, de mobilité ...) sont mises en parallèle et intégrées dans la méthode de choix et de prise de décision.

L'élaboration du projet professionnel tient compte de scénarios alternatifs, identifiant ainsi l'ensemble des possibles à l'issue du bilan.

3. Phase de conclusion

La troisième **phase dite de conclusion** vise à :







- **Reprendre l'ensemble des résultats détaillés lors de la phase d'investigation**
- **Recenser les éléments susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel et le cas échéant, le plan de formation**
- **Définir les différentes étapes de la mise en œuvre du projet et élaborer le plan d'action**
- **Mesurer d'atteinte des objectifs ciblé : vérification du projet professionnel, évolution professionnelle et/ou reconversion professionnelle**

Au terme de cette phase, un **document de synthèse** est co-rédigé et restitué au bénéficiaire. La synthèse fait état du projet ou des projets, des éléments constitutifs qui le soutiennent et des démarches engagées pour l'étayer. Il ne peut contenir que les informations en lien avec l'objet du bilan et utiles à la réalisation des projets.

Ce document reste la propriété pleine et entière du bénéficiaire : les éléments ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec accord et seront détruits à date selon l'article de référence.

Un rendez-vous de suivi à 6 mois est fixé avec le bénéficiaire pour faire le point sur les actions engagées.

Un référent est désigné pour chaque bénéficiaire :

Il assure les entretiens individuels et coordonne les différentes phases du bilan. Il est le garant de la qualité de l'ensemble de la prestation et du respect de la confidentialité au niveau de la restitution des résultats et de la transmission du document de synthèse du bilan de compétences. Le référent bilan reste à la disposition du bénéficiaire pour tout besoin entre la fin du bilan et le suivi à 6 mois.

LES OUTILS ET TECHNIQUES DU BILAN DE COMPÉTENCES

Chaque situation de bilan est spécifique et nécessite la mise en œuvre d'outils et techniques adaptés :

Entretiens individuels personnalisés, semi-directifs, favorisant l'implication et l'expression de la personne

Questionnaires de motivations et valeurs professionnelles, inventaires d'intérêts, tests d'aptitudes et de personnalité référencés par les éditeurs nationaux, fiches d'auto-diagnostic, questionnaires d'analyse des parcours, grille de description et de formalisation des compétences, référentiels métiers, formations et diplômes

Recherche documentaire guidée sur les secteurs d'activités, les métiers et les débouchés, **consultation** de sites Internet spécialisés ; **information** et **documentation** sur la VAE, les organismes et offres de formation ; **annuaires d'entreprises**

Séance de préparation à l'enquête professionnelle et élaboration du support d'enquête

Les consultants du centre de bilan de compétences sont des professionnels expérimentés et formés à l'usage des outils et techniques déployées. Ils sont soumis aux dispositions des **articles 226-13 et 226-14 du code pénal** en ce qui concerne les informations qu'ils détiennent à ce titre.

*Conformément aux **Art 226- 13 du code pénal** et **art R 6322-36 du Code du Travail** les règles de déontologie et de confidentialité sont fondées sur :*

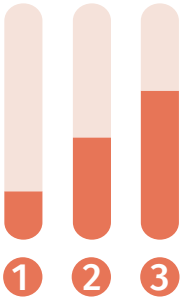
- **Le principe de transparence,** portant sur les conditions de réalisation, la fiabilité de la méthodologie proposée en ayant recours à des techniques et des méthodes élaborées à partir de théories validées par des pratiques professionnelles ou des méthodes scientifiques d'étalonnage, en réfutant celles qui se réclament abusivement de la psychologie.



- **Le principe de confiance, basé sur la neutralité, la confidentialité et le respect du secret professionnel y compris entre collègues**



- **Le respect du consentement**
- **Le respect des engagements respectifs**



- **Le respect des trois phases décrites par le Code du Travail**



- **Le respect de la propriété des résultats**
- **La conservation des documents conformément au Code du Travail sauf autorisation écrite du bénéficiaire, fondée sur la nécessité d'un suivi particulier**

- **La mise à disposition de tous les moyens garantissant l'efficacité de la démarche de bilan**

COMMENT FINANCER
VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES

Plusieurs possibilités existent :

- Votre compte personnel de formation. Pour cela vous devez vous connecter sur votre compte **www.moncompteformation.gouv.fr**

- France Travail et la mobilisation éventuelle de votre Aide Individuelle à la Formation (AIF). Dans ce cas vous devez vous **rapprocher de votre conseiller France Travail**.

- Certains abondements (employeur, OPCO…) afin de **compléter** ou **financer** entièrement **votre bilan**.

Afin de répondre à votre demande dans les meilleurs délais vous pouvez nous indiquer, par retour de mail, les informations nécessaires à l'élaboration de votre devis.



Si mes droits CPF couvrent le montant de la formation, je m'inscris à la session et je reçois un mail de la CCI Nice Côte d'Azur m'informant que ma demande a été validée et j'ai 4 jours pour accepter.

Si mes droits CPF ne couvrent pas le montant de la formation, je peux prendre à ma charge le différentiel et je règle par carte bancaire via la plateforme. Je m'inscris à la session et je reçois un mail de la CCI Nice Côte d'Azur m'informant que ma demande a été validée et j'ai 4 jours pour accepter.

Si je suis demandeur d'emploi et que mes droits CPF sont insuffisants, je m'inscris à la session et je peux faire une demande d'abondement à France Travail via la plateforme. Après validation par la CCI Nice Côte d'Azur, si la demande d'abondement est acceptée par France Travail, mon dossier est automatiquement accepté. (Un délai de 15 jours, nécessaire pour le traitement du dossier, est à prendre en compte lors de l'inscription).

INSCRIPTION À MON **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION**

L'action de formation « Bilan de Compétences » peut être financée par votre compte personnel de formation (CPF).

Qu'est-ce que le compte personnel de formation (CPF) ?

Le Compte Personnel de formation (CPF) permet à toute personne active d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Le CPF s'adresse à toute personne : demandeur d'emploi, salarié, indépendant, conjoint collaborateur.

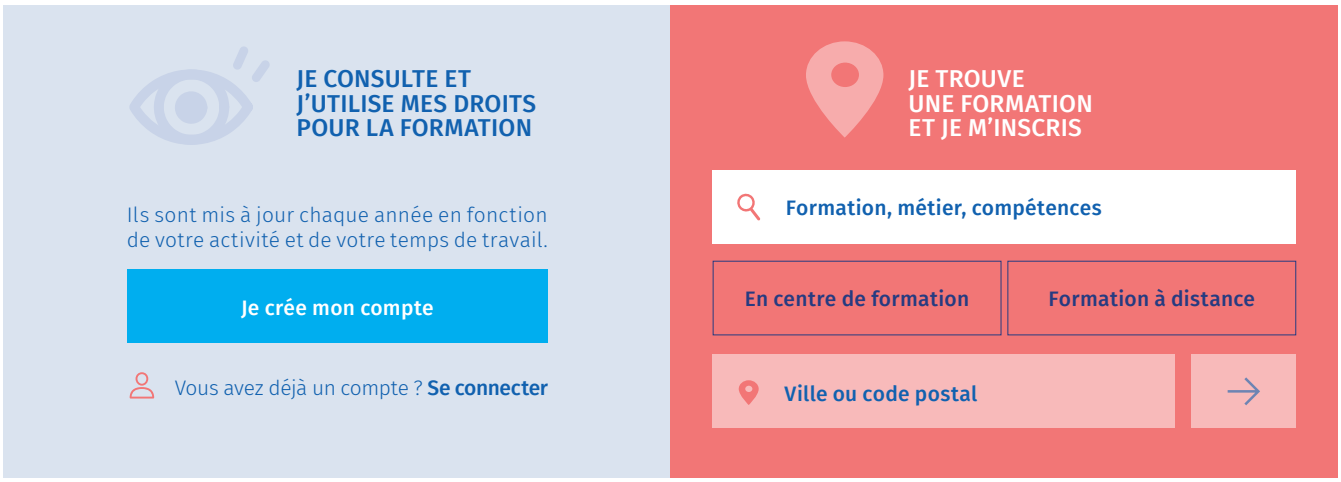
Comment ?

JE ME CONNECTE À :

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté Égalité Fraternité

MON COMPTE FORMATION

JE CRÉE MON COMPTE ET JE CHERCHE L'ACTION DE FORMATION « BILAN DE COMPÉTENCES »



Étape 1

Je **crée mon compte** et je **m'identifie**

- **Nom** de naissance
- Numéro de **sécurité sociale**
- Adresse **mail**
- **Mot de passe**

Étape 2

Je recherche « **Bilan de compétences** »

- Je **clique** sur : formation, métier, compétences
- Je **saisis** «Bilan de Compétences» sans faire entrer
- Je **saisis** le lieu : Nice
- Je **clique** sur : →

Étape 3

Je **m'inscris** à l'action de formation « **Bilan De Compétences** »

Bilan de compétence - CCI Nice

par CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE NICE COTE D'AZUR

NICE - 0km ☆ Ajouter aux favoris

Modalités d'inscription

Niveau d'entrée

Information non communiquée

Conditions spécifiques et prérequis

Voir plus

Description

Bilan de compétences

Les points forts de la formation

Proximité

Informations pratiques

Voir plus

Je m'inscris à la session

Lieu de formation

13 avenue Simone Veil
06200 NICE

Allée Maurice Bellonte
06210 Mondelieu la Napoule

Bâtiment conforme aux normes d'accessibilité

Stationnement et accès facile

Prix de la formation

€ **1 750,00 €**
Minimum 13h d'accompagnement

Je regarde si mes droits CPF couvrent le montant de la formation

Vous souhaitez financer votre formation ?
Connectez-vous pour consulter vos droits CPF ›

Inscription

01/01/2025 au 31/12/2026 (Session garantie)

S'inscrire à cette session

Date à definir avec l'organisme de formation

S'inscrire à cette formation

Version 2026

CONTACT ET ACCÈS

Espace Accompagnement des Parcours
EAP@cote-azur.cci.fr
Tél : 04 93 13 74 51

Campus Sud des Métiers
13 avenue Simone VEIL - 06200 Nice



EAP
Espace Accompagnement des Parcours
CONSTRUISONS VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL

CCI NICE CÔTE D'AZUR